

## LA VIE SOCIALE

La vie sociale des Français reprend progressivement depuis le 11 mai : les lieux culturels de proximité (bibliothèques, médiathèques, petits musées) rouvriront sur tout le territoire. Les lieux de vie (parcs et jardins) rouvriront leurs portes dans les départements en vert.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

**PLAN DE DÉCONFINEMENT**

VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinéma et théâtres	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Médiathèques et bibliothèques	✗	✓ Sauf décision contraire du préfet	✓ Sauf décision contraire du préfet	✓ Sauf décision contraire du préfet
Musées et monuments, parcs zoologiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet après avis du maire et du gestionnaire de l'établissement		
Forêts	✗	✓	✓	✓
Parcs et jardins	✗	✓	✗	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages, lacs et centres aquatiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	🕒 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	✓ Reportés (sauf urgence)	✓ Reportés (sauf urgence)		🕒 À définir fin mai
Lieux de cultes	✓ Ouverts sans cérémonie	✓ Ouverts sans cérémonie		🕒 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	✓ Moins de 20 personnes	✓ Moins de 20 personnes		✓ Moins de 20 personnes
Cimetières	✗	✓	✓	✓
Rassemblements de plus de 10 personnes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	✗	✗ Interdit jusqu'au 31 août		✗ Interdit jusqu'au 31 août

Afin d'éviter une circulation trop importante du virus, les lieux de convivialité (salles de sport, cinémas et théâtres, salles de spectacles) demeureront fermés, l'ouverture des plages et lacs sera possible par les Préfets à la demande des maires et les rassemblements seront limités à 10 personnes.